

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260608AR148NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement Impasse Spinnewyn et Rue de Bergues à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant qu'un feu d'artifice sera tiré au stade « M. Chautard » le Mardi 14 Juillet 2026,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité du public.

ARRETE

Article 1° - La circulation de tout véhicule sera interdite Impasse Spinnewyn à HONDSCHOOTE, le Mardi 14 Juillet 2026 de 21H00 à Minuit.

Article 2° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit, le Mardi 14 Juillet 2026 de 13H00 à Minuit :

- Impasse Spinnewyn,
- Sur le parking situé devant le stade « M. Chautard » - Rue de Bergues.

Article 3° - Les interdictions énoncées aux articles 1 et 2 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par les Services Municipaux.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT Hervé – Adjoint à la sécurisation, pour information.

Mme DEVIENNE Gwendoline – Adjointe aux festivités, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 08 JUIN 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

